

TITRE PROFESSIONNEL

Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

OBJECTIFS

- Acquérir des notions de pédagogie et psychologie liées à la conduite automobile.
- Apprendre à mettre en œuvre les principes de la pédagogie applicables à tous les apprentissages.
- Savoir préparer et utiliser des progressions d'apprentissage de la conduite automobile.
- Comprendre la mise en œuvre du programme de formation issu du REMC
- Savoir utiliser les outils pédagogiques spécifiques à la sécurité routière.
- Connaître les composantes de la circulation et de la sécurité routière.
- Acquérir des connaissances en ce qui concerne l'automobile.
- Acquérir des notions de droit public et connaître les institutions concernant la circulation routière.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Le titre pro ECSR est accessible à tous sans restriction de niveau ni concours d'entrée. Néanmoins, des prérequis sont nécessaires pour pouvoir suivre la formation qui conduit à un titre homologué au niveau III (BAC+2).
- Bon niveau général et des capacités de travail personnel
- Le sens du contact et de la pédagogie

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Un responsable pédagogique
- Formateur titulaire du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteurs (BAFM)
- Formateur titulaire du BEPECASER
- Formateur titulaire du titre de psychologue
- Formateurs titulaires d'une certification de niveau III ou IV dans le domaine enseigné

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes pédagogiques adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multi média, véhicule école
- Documentation professionnelle et relative aux matières enseignées. Presse spécialisée écoles de conduite.

DUREE /LIEU/HORAIRES

La durée de formation est de **910 h** pour l'accès au Titre Professionnel d' Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière. Les candidats suivent également **deux périodes en entreprise d'une durée**

de 140 h chacune, continue ou discontinue, correspondant aux deux activités types du titre professionnel

- Dates formation TP ECSR Parcours progressif long : du 30/10/2017 au 02/05/2019
- Dates formation TP ECSR Parcours progressif court : du 30/10/2017 au 17/10/2018

Lieu : Lycée Sainte Claire - AP2R Formation professionnelle 8 Rue des Parottes 42450 Sury le Comtal horaires : 8 h 30 – 12 h / 13h – 16h30

PROGRAMME

CCP - FORMER DES APPRENANTS CONDUCTEURS PAR DES ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES, DANS LE RESPECT DES CADRES REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.
- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

CCP - SENSIBILISER L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA ROUTE A L'ADOPTION DE COMPORTEMENTS SURS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluations en cours de formation
- Dossier de suivi pédagogique individuel
- Dossier professionnel

SANCTION VISEE

L'accès à la profession d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière, par la validation du Titre Professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière délivré par le Ministère de l'Emploi.

COUT / PRISE EN CHARGE

Votre contact Lydia PEYRET 04 77 30 09 76 ou 06 07 59 50 43 - lydia.peyret@wanadoo.fr

Coût horaire 11 €